Règlement de pêche 2018 - étangs de Fretigney



Si le règlement n'est pas respecté; les membres du bureau pourront mettre des avertissements écrits pouvant aller jusqu'à l'interdiction de la pêche sur le champ.

1- Ouverture des étangs vendredi 2 février à 16h; puis le mercredi, samedi, dimanche et jours fériés, du lever au coucher du soleil. La fermeture des étangs se fera 1^{er} janvier 2019 ou à l'alevinage de décembre.

Fermeture sans préavis en cas de gel partiel ou total des étangs ainsi que pour les concours.

Voici les dates :

- La pêche de la carpe à la canne ou en batterie sera fermée une semaine avant chaque enduro
- Pêche à la truite nocturne dimanche 1er avril à 20h
- Concours carnassiers + bourse de la pêche dimanche 10 juin
- Enduro carpes 27, 28, 29 juillet Pêche à la Truite
- Concours au coup à l'américaine dimanche 2 septembre.
- Enduro carpes 21, 22, 23 septembre, samedi 3 mars et samedi 17 mars
- Concours en faveur du Téléthon sur 24h à la carpe du 8 au 9 décembre.

2- Interdictions:

- De pêcher ou d'amorcer à l'aide de toute embarcation ou bateau amorceur
- De faire du feu à même le sol
- De laisser ses cannes sans surveillance
- D'utiliser des sacs de pesée non rigide
- De circuler avec tout véhicule motorisé autour des étangs
- D'abuser de l'alcool
- De laisser ses détritus et mégots autour ou dans les étangs
- De pêcher depuis une caravane sauf au poste 8
- De laisser les chiens en libertés (sauf s'ils restent à vos pieds)
- De pêcher avec de la tresse au moulinet (excepté pour la pêche du silure exclusive aux vifs de minimum 30 cm)
- De pêcher au leurre artificiel (poisson mort manié compris)
- De pêcher tout poisson au Lead-core et au trident (excepté pour la pêche du silure au vif de 30 cm minimum)
- Tête d'arrachée en tresse
- De sortir de l'eau les esturgeons avec une épuisette pour leur sécurité
- 3-Les mineurs de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident
- 4- Nous déclinons toute responsabilité en cas d'incident dû à l'alcool
- 5- Ouverture générale dimanche 4 mars
- 6- Prises journalières par pêcheur : 3 cannes moulinets + 1 canne fibre 3m par pêcheur espacées de moins de 6 mètres
- 1 brochet ou 1 sandre de plus 60cm (une fois gardé vous ne pouvez plus en pêcher d'autre) 6 truites (interdit de les relâcher)
- 2kgs de fritures (le surplus devra être relâché)

- 7- Toute carpe, tanche, Black-bass, amours blanc et esturgeons devront être remis à l'eau immédiatement après photo et pesée. Épuisettes de plus de 90cm d'ouverture et tapis de réception avec rebord type couffin et hameçon sans ardillon sont obligatoires.
- 8- Pêche de nuit ouverte depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture; pour tout renseignement sur les jours, les réservations et le règlement veuillez contacter Alexandre au 0686614574.
- 9- Étangs ouvert tous les jours à partir du 2 avril ; cartes journalières au 2 avril.
- 10- Les silures pourront se pécher 2 heures après le coucher du soleil et devront être enlevés et ramenés (interdiction de les laisser souffrir sur les berges).
- 11- Pêche de nuit aux silures à la bouée organisées dans l'année (les dates seront communiquées sur le site).
- 12- Le samedi de l'ouverture ainsi que le 3 Mars le bureau offrira le café et la brioche.
- 13- Les cartes de pèches devront être payées uniquement en espèce ou en chèque à l'ordre de l'ALF
- 14- Pour des tarifs associatifs ou spéciaux, veuillez nous contacter directement. Vous pouvez aussi consulter notre page Facebook ALF Fretigney

Bonne Saison 2018 à toutes et à tous

Votre Président /Alexandre Minguet : 06.86.61.45.74 Votre Vice-Président /Julien Marchandot : 06.75.56.90.89

Votre Trésorier / Tristan Morello : 06.63.74.98.75.